

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

NAVETTE DES CRETES 2008

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de 17 000 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour l'édition 2008 de la Navette des Crêtes.*

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) vient d'adresser au Département une demande de subvention pour l'édition 2008 de la Navette des Crêtes.

Rappel

Pour mémoire, la Navette des Crêtes, service de transport en commun, a été créée en 2000 par le PNRBV à titre expérimental, par délégation du Département. L'objet de ce dispositif estival d'animation et de découverte des Hautes Vosges était de :

- réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative aux déplacements en voiture particulière ;
- valoriser la découverte piétonne et linéaire de la grande crête à travers le Sentier des Crêtes.

Le Département s'était engagé, à l'époque, à soutenir financièrement cette expérience innovante, en accordant une subvention exceptionnelle de fonctionnement durant les trois premières années du dispositif au titre du Fonds Départemental de Développement Touristique. Ainsi, le Département a versé 15 250 € par an en 2000, 2001 et 2002, soit un montant total accordé de plus de 45 000 €.

En ce qui concerne le financement du dispositif pour 2003, 2004 et 2005, et comme cela avait été prévu initialement, aucune subvention départementale n'a été versée.

Pour les éditions 2006 et 2007, le PNRBV a bénéficié à nouveau du soutien du Département du Haut-Rhin, pour un montant annuel de 16 500 €.

Bilan 2007

En 2007, la Navette a circulé les dimanches et jours fériés du 3 juin au 30 septembre, soit 20 jours de fonctionnement. Elle dessert 21 sites touristiques de la crête des Hautes-Vosges, entre le Col des Bagenelles au Nord et le Grand Ballon au Sud, avec une fréquence d'un bus toutes les demi-heures. Deux liaisons supprimées en 2006 ont été rétablies en 2007 : une du côté vosgien et l'autre du côté alsacien (KRUTH – Markstein).

Le bilan réalisé par le PNRBV fait apparaître que la fréquentation 2007 est en hausse par rapport à l'exercice précédent, passant de 10 817 billets distribués à 11 518. En terme de trafic, le PNRBV estime qu'en 2007 la Navette a permis de réduire de 6,8 % la circulation sur la grande crête. Sur le plan financier, il est précisé que l'édition 2007 a généré un résultat bénéficiaire de 13 761,83 €.

Il faut souligner également qu'au cours de l'exploitation 2007, la société KUNEGEL, prestataire pour le compte du PNRVB, a pris en compte les recommandations du Parc qui souhaitait des navettes générant une réduction significative d'émission de particules polluantes (CO2). Ainsi ces transports se sont réalisés avec le souci de transports plus « propres ».

Edition 2008

Le PNRBV souhaite reconduire la Navette des Crêtes en 2008 et sollicite à ce titre une aide financière du Département à hauteur de 20 000 €, en forte augmentation par rapport à la subvention accordée en 2007 (16 500 €). Le budget prévisionnel de l'opération s'établit à 164 498.37 €, quasiment équivalent au budget 2007.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel de la navette des crêtes 2008	
Financeurs	Montant en euros (TTC)
Europe (FEDER) Etat (FNADT Interreg)	50 000
Région Alsace	30 000
Région Lorraine	10 000
Département 68	20 000
Département 88	10 000
Communautés de communes 68 et 88	22 000
Communauté d'Agglomération de Colmar	6 000
Ville Porte Saint Dié	2 000
Recette vente billets	14 498.37
Total	164 498.37
Dépenses	Montant en euros (TTC)
Réactualisation des supports de communication	8358.13
Insertion annonce légale	1106.30
Transporteur	153129.99
Entretien des balises	837.20
Pose / dépose des balises	982.75
Conférence de presse	84.00
Total	164 498.37

La forte augmentation de la demande de subvention 2008 par rapport à 2007 (+ 21 %) est justifiée par le maître d'ouvrage par la nécessité de trouver de nouveaux financements suite au désengagement de certains partenaires : l'Europe et l'Etat, dont le financement entre 2007 et 2008 passe de 67 500 € à 50 000 €, ainsi que la Région Lorraine dont la subvention prévisionnelle passe de 20 000 € à 10 000 €. Le Département des Vosges est sollicité quant à lui à hauteur de 10 000 €, alors qu'il n'a pas accordé de financement dans les années précédentes (mais il est précisé que cette subvention doit encore être confirmée).

Pour information, il semblerait que la Région donne suite à la demande de subvention à hauteur de 30 000 € pour 2008 (en augmentation de 10 000 € par rapport à la subvention de 20 000 € accordée en 2007).

Réflexions sur l'avenir de la Navette des Crêtes

Des réflexions de fond ont déjà été engagées et vont se poursuivre sur le financement et les conditions d'exploitation de la Navette des Crêtes afin de pérenniser ce dispositif. Le Département a été sollicité afin de participer à cette réflexion collective. Plusieurs pistes d'évolution sont possibles :

- Poursuite de l'organisation actuelle : le Parc reste l'autorité organisatrice déléguée de la Navette ;
- Intégration partielle ou totale du service dans les schémas de transports existants ou futurs ;
- Intégration partielle dans l'offre complémentaire des départements (portage par les communautés de communes avec soutien financier départemental).

Proposition de subvention

Il est proposé de :

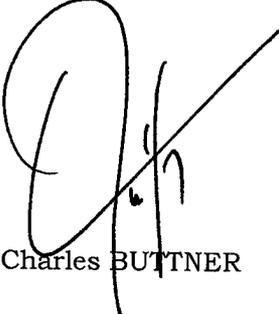
- ne pas donner suite à la demande de subvention du PNRBV à hauteur de 20 000 €, car cela reviendrait en fait à compenser le désengagement de certains partenaires (Etat, Europe, Région Lorraine) et considérer que le Département est l'une des variables d'ajustement ;
- limiter notre soutien à la reconduction de la subvention de l'année précédente (16 500 €), avec une augmentation de 2 %, soit 16 830 € arrondie à 17 000 €.

Par ailleurs, il est demandé au PNRBV, comme cela a été fait dans le courrier d'accusé de réception, que le Département soit associé aux réflexions qui vont se poursuivre sur l'avenir de la Navette.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges une subvention de 17 000 € pour l'édition 2008 de la Navette des Crêtes ;
- et de prélever la dépense correspondante sur l'enveloppe 84956, chapitre 65, nature 65735, fonction 94, programme F041 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER